

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 24 mars 2025

PRESENTS (7) : Mrs VIRONNEAU Jean-Philippe, EYMAS David, ROUMEGOUX Laurent, Joël CAURRAZE, AGUILAR Manuel, Mmes Valérie VOGELWEID, Fanny SERRE

EXCUSES (6) : Mrs Alain DAVID, BIERRE François, MESTADIER William, VISCARDI Aurélien, Mme Priscillia LAJUS, YVON Thibaud (A donné procuration à EYMAS David)

Secrétaire de séance : Laurent ROUMEGOUX

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2025-03-02

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)- ANNEE 2024-BUDGET 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1612-12 et 13, L 2221-14 et 17, L 2313-1 et L 5211-36,

- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :
- Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune, qui constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint Martin du Bois
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CFU 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
St Martin du Bois						
Résultats reportés 2023	0.00 €	517 736,74 €		205 558,48 €		723 295,22 €
Résultats 2024	532 462,46 €	650 030,94 €	214 710,33 €	162 676,36 €	747 172,79 €	812 707,30 €
TOTAUX	532 462,46 €	1 167 767,68 €	214 710,33 €	368 234,84 €	747 172,79 €	1 536 002,52 €
Clôture		635 305,22 €		153 524,51 €		788 829,73 €
RAR			539 267,44 €	386 780,00 €	152 487,44 €	

DELIBERATION 2025-03-03
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2024, Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe explique qu'il convient maintenant d'affecter le résultat de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**, affecte le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT			
Résultat exercice 2023	Excédent		517 736,74 €
Résultat exercice 2024	Excédent		117 568,48 €
Résultat de clôture à affecter	Excédent		635 305,22 €
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat exercice 2023	Excédent		205 558,48 €
Résultat exercice 2024	Déficit		-52 033,97 €
Résultat comptable cumulé	Excédent		153 524,51 €
Dépenses d'investissement engagées restant à réaliser			539 267,44 €
Recettes d'investissement restant à réaliser			386 780,00 €
Solde des restes à réaliser		Dépenses	-152 487,44 €
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES R002		RECETTES R001
	635 305,22€	Excédent total	153 524,51€
		Dont excédent pour RAR	152 487,44€
R002+R001 solde	636 342,29€	Dont solde excédent	1 037,07€

DELIBERATION 2025-03-04

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024,

Et propose d'augmenter les taux de taxes en 2024.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE** de voter les taux suivant une variation de 2 pour la taxe foncière et non bâtie, et une variation de 8 pour la taxe d'habitation :

- Taxe foncière (bâti) 32.64 %
- Taxe foncière (non bâti) 51.45 %
- Taxe d'habitation 12.98 %

Ce qui donne un produit fiscal attendu pour ces trois taxes de 189 627 €.

Pour information, Monsieur le Maire indique que s'ajoutent à ce produit fiscal attendu des ressources indépendantes des taux votés :

2 254 € (allocation compensatrice), 11 006 € (effet du coefficient correcteur), IFR pyllônes 71 126 €

Le montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale s'élève en conséquence à 276 137 €. Les imputations comptables au budget seront les suivantes :

200 633 € à l'article 73111

123 € à l'article 74833

2 131 € à l'article 74832

DELIBERATION 2025-03-05
VOTE DU BUDGET 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote **A L'UNANIMITE**, par chapitres, le budget primitif 2025, présenté par Monsieur le Maire, comme ci-dessous,
 Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

FONCTIONNEMENT - Chapitres

<u>DEPENSES</u>	1 240 352,00 €
011 charges à caractère général	700 168.00 €
012 charges de personnel	420 000.00 €
65 autres charges de gestion courante	53 500.00 €
66 charges financières	11 000.00 €
68 dotations provisions	1 000.00 €
042 Opération d'ordre	637.00 €
023 virement à la section d'investissement	54 047.00 €

RECETTES

	1 240 352.00 €
70 produits des services et domaines	26 919.78 €
72 travaux en régie	5 000.00 €
73 impôts et taxes	36 343.00 €
731 fiscalité locale	309 179.00 €
74 dotations participations	175 134.00 €
75 autres produits de gestion courante	52 000.00 €
78 reprises sur provisions	471.00 €
002 excédent reporté	635 305.22 €

INVESTISSEMENT - Chapitres

864 828.00 €

DEPENSES

204 Subvention équipements éclairage public	20 000.00 €
21 immobilisations corporelles	820 328.00 €
16 emprunts et dettes assimilées	24 500.00 €

RECETTES

	864 828.00 €
001 Excédent	153 524.51 €
021 virement du fonctionnement	54 047.00 €
10 dotations	14 839.49 €
13 subventions	186 780.00 €
16 emprunts dettes assimilées	455 000.00 €
28 amortis sub versée EP SDEEG	637.00 €

ARTICLE	OP	DEPENSES INVESTISSEMENTS	RAR 2024	PROPOSITIONS 2025	TOTAL 2025
1641	OPFI	CAPITAL DES EMPRUNTS	0,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €
165	OPFI	REMBOURSEMENTS CAUTIONS	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2116	ONA	CIMETIERE	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2183	ONA	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2183	ONA	MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2184	ONA	MOBILIER AUTRE	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2131	ONA	TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2188	ONA	ACQUISITION VEHICULE COMMUNAL/CAMION	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

2188	ONA	DIVERS MATERIEL	0,00 €	24 499,00 €	24 499,00 €
2131	107	TRAVAUX ECOLE (CLIM GARDERIE 2025)	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2131	116	TOITURE ATELIER GROS MATERIEL	20 579,00 €	0,00 €	20 579,00 €
2131	110	TOITURE EGLISE	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
2132	105	TRAVAUX LOGEMENTS	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2131	117	TRAVAUX ACCESSIBILITE BATS PUBLICS+(travaux en régie)	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2152	117	TRAVAUX ACCESSIBILITE PARKING	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
2151	102	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
2158	102	MATERIEL DE VOIRIE	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
2041512	102	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 13 LED 2023/TX2022	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2188	102	SIGNALETIQUE DES RUES	8 839,00 €	5 561,00 €	14 400,00 €
2188	102	PANNEAUX SIGNALISATION ROUTIERE	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2188	119	VIDEO PROTECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2132	118	EPICERIE MULTI SERVICES (Etude sols et Topo) (MO ARCHI)	509 849,44 €	50 000,00 €	559 849,44 €
2041512	118	ECLAIRAGE PARKING EPICERIE	0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
2041512	118	RACCORDEMENT ELECTRICITE EPICERIE	0,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
		TOTAL	539 267,44 €	325 560,56 €	864 828,00 €
ARTICLE	OP	RECETTES INVESTISSEMENTS 2023 2024	RAR 2024	PROPOSTIONS 2025	TOTAL 2025
001	OFFI	EXCEDENT	0,00 €	153 524,51 €	153 524,51 €
O21	OFFI	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	0,00 €	54 047,00 €	54 047,00 €
10222	OFFI	FCTVA	0,00 €	12 630,00 €	12 630,00 €
10226	OFFI	TAM	0,00 €	2 196,49 €	2 196,49 €
1068	OFFI	AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	OFFI	CAUTION LOGEMENT	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
28041512	40	AMORTIS SUB VERSEE EP SDEEG	0,00 €	637,00 €	637,00 €
1323	102	FDAEC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323	117	SUBVENTION DEP ACCESS ECOLE	3 705,00 €	0,00 €	3 705,00 €
1323	117	SUBVENTION DEP ACCESS SALLE DES FETES	1 234,00 €	0,00 €	1 234,00 €
13461	117	DETR TRAVAUX ACCESSIBILITE ESP PUBLICS	9 072,50 €	0,00 €	9 072,50 €
1322	118	SUBVENTION REGION EPICERIE	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
1327	118	SUBVENTION EUROPE EPICERIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13461	118	SUBVENTION DETR EPICERIE	62 500,00 €	0,00 €	62 500,00 €
1323	118	SBVENTION DEPARTEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1348	118	SUBVENTION CALI	60 268,50 €	0,00 €	60 268,50 €
1641	OPFI	Emprunt épicerie	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
1641	OPFI	Emprunt relais épicerie	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
1348	119	SUBVENTION VIDEO PROTECTION FIPD	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL	386 780,00 €	478 048,00 €	864 828,00 €

DELIBERATION 2025-03-06
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote **A L'UNANIMITE** les subventions aux associations suivantes :

Art 65748 au budget	
CROIX ROUGE	50,00 €
ANCIENS ELEVES	300,00 €
ADDAH 33	100,00 €
CHASSE	500,00 €
AMICALE LAIQUE	700,00 €
COMITE DES FETES	1 000 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	150,00 €
LOISIRS POUR TOUS	300,00 €
JUMELAGE	50,00 €
GYMNASTIQUE	200,00 €
BAMBINS	100,00 €
ASSO PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
RESTO DU COEUR	50,00 €
COLLEGE JEAN AVIOTTE	100,00 €
GROUPE ARCHEOLOGIQUE DE COUTRAS	50,00 €
SAPEURS POMPIER VOLONTAIRES	120,00 €
TOTAL AU BUDGET	3820,00 €

DELIBERATION 2025-03-07
AVENANT N°1 MARCHE BARSE

Monsieur le Maire fait part qu'il a été nécessaire d'ajouter la pose d'un vitrage opale pour porte au marché de travaux pour le multiple rural par l'entreprise BARSE, pour un montant de 280,00 € HT soit 336,00 € TTC

Mr Le Maire propose un avenant N° 1 correspondant à cette dépense au marché de l'entreprises BARSE

Le conseil municipal Après en avoir délibéré, accepte **A L'UNANIMITE** : l'avenant n°1 au marché de l'entreprise Barse comme suit :

Marche initial HT 32 068,00 € soit montant TTC 38 481,60 €

Avenant N°1 280,00 € HT soit 336,00 € TTC

Soit un total cumulé du marché HT de 32 348,00 €

Soit un total cumulé du marché TTC de 38 817,60 €

ACCEPTE les devis ci-dessus et autorise M. Le Maire à les signer.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

DELIBERATION 2025-03-08
AVENANT N°1 MARCHE PUEL

Monsieur le Maire fait part qu'il a été nécessaire d'ajouter un chauffe-eau au marché de travaux pour le multiple rural par l'entreprise PUEL, pour un montant de 1 592,27 € HT soit 1 910,72 € TTC

Mr Le Maire propose un avenant N° 1 correspondant à cette dépense au marché de l'entreprises PUEL

Le conseil municipal Après en avoir délibéré, accepte **A L'UNANIMITE** : l'avenant n°1 au marché de l'entreprise PUEL comme suit :

Marche initial HT 42 433,12 € soit montant TTC 50 919,74 €
Avenant N°1 1 592,27 HT soit 1 910,72 € TTC
Soit un total cumulé du marché HT de 44 025,39 €
Soit un total cumulé du marché TTC de 52 830,47 €

ACCEPTE les devis ci-dessus et autorise M. Le Maire à les signer.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

DELIBERATION 2025-03-09

AVENANT N°1 MARCHÉ CABANAT

Monsieur le Maire fait part qu'il a été nécessaire d'ajouter une alimentation générale au marché de travaux pour le multiple rural par l'entreprise CABANAT, pour un montant de 4 448,18€ HT soit 5 337,82€ TTC

Mr Le Maire propose un avenant N° 1 correspondant à cette dépense au marché de l'entreprises CABANAT

Le conseil municipal Après en avoir délibéré, accepte **A L'UNANIMITE** : l'avenant n°1 au marché de l'entreprise CABANAT comme suit :

Marche initial HT 37 687,55 € soit montant TTC 45 225,06 €
Avenant N°1 4 448,18HT soit 5 337,82€ TTC
Soit un total cumulé du marché HT de 42 135,73€
Soit un total cumulé du marché TTC de 50 562,88 €

ACCEPTE les devis ci-dessus et autorise M. Le Maire à les signer.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

DELIBERATION 2025-03-10

AVENANT N°1 MARCHÉ B2R

Monsieur le Maire fait part qu'il a été nécessaire d'ajouter une cloison hydrofuge pour pièce humide au marché de travaux pour le multiple rural par l'entreprise B2R, pour un montant de 185,39 € HT soit 222,47 € TTC

Mr Le Maire propose un avenant N° 1 correspondant à cette dépense au marché de l'entreprises B2R

Le conseil municipal Après en avoir délibéré, accepte **A L'UNANIMITE** : l'avenant n°1 au marché de l'entreprise B2R comme suit :

Marche initial HT 31 133,10 € soit montant TTC 37 359,72 €
Avenant N°1 185,39 HT soit 222,47 € TTC
Soit un total cumulé du marché HT de 31 318,49 €
Soit un total cumulé du marché TTC de 37 582,19 €

ACCEPTE les devis ci-dessus et autorise M. Le Maire à les signer.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

DELIBERATION 2025-03-11

INVESTISSEMENTS 2025

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'investissement de la pose d'un mécanisme de fermeture automatique sur deux portes de l'école, il propose le devis de :

- M. BERRY Clément pour un montant de 403,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

ACCEPTE les devis ci-dessus et autorise M. Le Maire à les signer.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Laurent ROUMEGOUX

Le Maire,
Jean-Philippe VIRONNEAU

